

Le règlement de la compétition

REGLEMENT DE L'EPREUVE

TROPHÉE REGIONAL DES JEUNES VÉTÉTISTES

ARTICLE 1 : DATE ET NATURE DE L'EPREUVE

Dimanche 8 mai 2016- Trophée Régional des Jeunes Vététistes à LESCAR.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Cette épreuve organisée par le Lescar V Sprint est soumise au règlement de la F.F.C. et elle est ouverte aux participants des catégories poussins, pupilles, benjamins, minimes et cadets filles et garçons.

ARTICLE 3 : LES HORAIRES DES EPREUVES

Orientation de 09H30 à 12H00.

Cross-country (XC) de 13h30 à 16H30.

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET DOSSARDS

Inscriptions par Internet. 4 jours avant la compétition, les engagements seront clos. Une majoration tarifaire sera demandée au delà.

Le prix des engagements est à l'initiative de l'organisateur. Toutefois, un tarif différentiel sera établi entre licenciés FFC et autres.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Remise des plaques, podium Plaine de Jeux du Liana- Chemin du Liana à LESCAR.

ARTICLE 5 : PARCOURS

Orientation: épreuve en boucle hors zone à circulation routière.

Cross-country : épreuve en circuit de 2kms pour les poussins, 4kms pour les pupilles, 7kms pour les benjamins, 10kms pour les minimes et 15kms pour les cadets.

Suivre instructions des organisateurs, des commissaires et des signaleurs.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

Les organisateurs ont contracté une assurance responsabilité civile auprès de la société Verspiéren Service FFC, assureur de la FFC.

ARTICLE 7 : SECOURS

Une ambulance avec secouristes et liaison radio sera placée à proximité ligne départ et arrivée.

ARTICLE 8 : CATEGORIES- DISTANCES ET PLAQUES

Pour faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent devra être muni d'une plaque au guidon.

Poussins : plaques de 01 à 99.

Pupilles : plaques de 100 à 199.

Benjamins : plaques de 200 à 299.

Minimes : plaques de 300 à 399.

Cadets : plaques de 400 à 499.

ARTICLE 9 : PARTICULARITES

La participation à ces épreuves implique l'acceptation du présent règlement.

Le port du casque est obligatoire pour l'orientation et le cross-country.

Un seul et même VTT est autorisé pour les deux épreuves.

Tout concurrent qui sortirait du tracé du parcours sera disqualifié.

ARTICLE 10 : PROTOCOLE

Après l'arrivée, les lauréats ont l'obligation de participer aux cérémonies protocolaires, vêtus de la tenue du club ou du survêtement aux couleurs de leur équipe.

Les organisateurs

DUCLOS-LASSALLE Gilbert et FOUQUET André

Co-présidents club cycliste Lescar V Sprint

